
Séance du 20/01/2021

L'ordre du jour de la présente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération 2021-01-20-01**Adhésion au SATESE pour la période 2021/2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) a été mis en place au niveau du Morbihan. Un des appuis porte sur la mise en place des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance. Le SATESE apporte également un appui à l'exploitation des stations d'épuration et peut apporter des avis techniques lors de l'élaboration de tout projet lié à l'assainissement collectif.

La commune d'AUGAN adhère à ce service depuis 2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion pour la période 2021/2023.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- ✓ décide de renouveler l'adhésion au SATESE pour la période 2021/2023
- ✓ autorise le maire à signer la convention formalisant cette mission.

Délibération 2021-01-20-02**Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Le contenu de ce règlement a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Délibération 2021-01-20-03**Mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics : Demande de Subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il est envisagé d'installer une main courante au niveau du grand portail de l'église. A ce titre, la Commune peut bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % du montant HT des travaux subventionnables, plafonnés à 10 000 € HT pour les kits mobiles pour l'accessibilité des ERP.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES

Travaux et équipements d'accessibilité : 1 300.00 € HT

RECETTES

Subvention DETR (50 %) 650.00

Autofinancement (50 %) 650.00

Après avoir entendu le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour et 1 voix contre :

- Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté
- Sollicite une subvention au titre de la DETR pour aider au financement
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération 2021-01-20-04**Objet : Apaisement de la circulation dans le bourg : Demande de Subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 16 septembre 2020 portant sur la candidature de la commune au projet « développement de la mobilité douce ». Dans un souci d'apaiser la circulation en agglomération et de faciliter la mobilité douce sur la commune, il est envisagé de sécuriser les différents usagers sur la commune. Les travaux porteraient sur :

- L'aménagement de ralentisseurs types écluses, dos d'âne ou plateaux
- La mise en place de radars pédagogiques
- Différents marquages au sol et signalisation horizontale
- L'aménagement de pistes permettant la circulation et la sécurisation des piétons et des cyclistes.

A ce titre, la Commune peut bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 27 % du montant HT des travaux subventionnables, plafonnés à 160 000 € HT.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES	
Travaux :	150 000.00 € HT
RECETTES	
Subvention DETR (27 %)	40 500.00 €
DSIL Exceptionnelle (obtenue)	15 540.00 €
Conseil départemental	45 000.00 €
Plan vélo national 2020	18 960.00 €
Autofinancement (20 %)	30 000.00 €
TOTAL	150 000.00 €

Après avoir entendu le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté
- Demande l'aide financière
 - o Du Département
 - o De l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - o Au titre du Plan vélo National 2020
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération 2021-01-20-05**Plantations à l'étang des rosaies : Demande de Subvention auprès du Conseil Département du Morbihan**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement du talus à l'étang des rosaies.

La fourniture de plants est estimée à la somme de **967.40 € H.T.**

Il informe l'assemblée que ce projet peut être subventionné à 50 % avec certains plafonds :

- 3.00 €/ml pour les plantations linéaires
- 30.00 €/a pour les bosquets
- 7.60 €/ml pour la reconstitution de talus plantés
- 3.00 €/ml pour la restauration de talus et l'amélioration de haies existantes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- souscrit au projet pour l'année 2021
- sollicite l'aide du Département à hauteur de 50 % pour aider au financement.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Annexe aux délibérations du conseil municipal du 20 Janvier 2021

Compte rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal d'AUGAN en date du 26 Mai 2020,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la réunion du Conseil Municipal du 4 Novembre 2020

Décision du 07/12/2020 n°2021-01-20-01

Portant sur la signature d'un contrat de maintenance avec la Société Alain Macé de TREGUEUX (22) pour la maintenance des cloches de l'église et la vérification de la protection contre la foudre, pour un montant de 110 € HT / an.

Décision du 15/12/2020 n°2021-01-20-02

Portant sur la signature d'une convention avec le Centre Social du Pays de Guer pour la mise à disposition de personnel affecté à la direction de l'accueil périscolaire

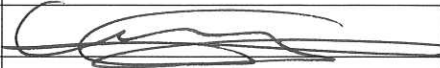
Décision du 15/12/2020 n°2021-01-20-03

Portant sur l'attribution d'une concession à M. QUELME Guy, domicilié 8 Impasse la Croix aux Loups – 56800 PLOËRMEL pour une durée de 30 ans





SEANCE 20 JANVIER 2021	
N°	Titre de la délibération
2021-01-20-01	Adhésion au SATESE
2021-01-20-02	Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
2021-01-20-03	Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics : demande de subvention au titre de la DETR
2021-01-20-04	Apaisement de la circulation dan le bourg : demande de subvention au titre de la DETR
2021-01-20-05	Plantations à l'étang des rosaies : Demande de Subvention auprès du Conseil Département du Morbihan
Annexes	
2021-01-20-A-01	Délégations exercées par le Maire
2021-01-20-A-02	Règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune d'Augan

NOM	PRENOM	SIGNATURE
LAUNAY	Guénaël	
STEPHAN	Bernard	
MOHAËR	Céline	
RUAUD	Fabrice	
ROUAUD	Louise	Pouvoir à G. LAUNAY
LE HENAFF	Edouard	
LE LOËT	Véronique	Absente
RUAUD	Annick	Pouvoir à C. MOHAËR
CESARI	Frédérique	
CHOTARD	Emmanuel	Absent
ROGER	Grégory	
BERTHY	Juliette	
LABBE	Benoît	
POUHAUT	Aurélie	
RIALET	Kevin	Absent
LUCAS	Marie-Thérèse	
GUILLOTTEL	Alain	
CHOTARD	Alain	
AMICE	Odile	